

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/02/03/2019010896/justel>

Dossier numéro : 2019-02-03/07

Titre

3 FEVRIER 2019. - Arrêté royal portant exécution des articles 41, § 2, et 134 § 2, de la loi du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus

Source : JUSTICE

Publication : Moniteur belge du 14-02-2019 page : 13404

Entrée en vigueur : 14-02-2019

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Dispositions relatives à la taille et aux installations sanitaires des espaces de séjour pour les détenus

Art. 1-2

[CHAPITRE 2.](#) - Dispositions relatives aux espaces dédiés aux activités communes

Art. 3-4

[CHAPITRE 3.](#) - Dispositions relatives à la taille et aux installations sanitaires de la cellule de punition

Art. 5-7

[CHAPITRE 4.](#)-Art. 8

[CHAPITRE 5.](#) - Dispositions relatives à l'entretien

Art. 9

[CHAPITRE 6.](#)-- Dispositions relatives à la prévention et la lutte contre les incendies

Art. 10

[CHAPITRE 7.](#) - - Disposition transitoire

Art. 11

[CHAPITRE 8.](#) - Entrée en vigueur

Art. 12-13

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Dispositions relatives à la taille et aux installations sanitaires des espaces de séjour pour les détenus